



724

nique de Charles VI, que cette forteresse fût bien supérieure à toutes les places de la contrée par son étendue, par l'épaisseur et l'élévation de ses murailles. Aussi lui avoit-elle coûté d'immenses travaux et des frais énormes (1). On voit par divers mandemens d'un maçon du roi au bailliage de Senlis, nommé Lenoir, qu'on ne cessa d'y travailler depuis le mois de mars 1397 jusqu'à l'an 1411 (2). Cette année-là, le sire des Bosquiaux, qui avoit jusqu'alors gardé cette forteresse pour le duc d'Orléans, la rendit au roi. Le duc ne la recouvra qu'après la signature du traité d'Auxerre, suivant lequel ce prince rentra en possession de ses biens confisqués. La remise lui en fut faite, l'an 1413, par le comte de Saint-Pol. Forcé d'abandonner la place par ordre du roi, ce comte y mit le feu avant d'en sortir. Le sire des Bosquiaux, rentré dans la capitainerie de Pierrefonds, fit réparer le dégât, et renouvela ses courses en 1417. Il jeta l'alarme jusque dans Compiègne, et s'empara même de cette ville par surprise. Trois ans après, la garnison de Pierrefonds fut forcée de se rendre par capitulation, faute de vivres, au roi d'Angleterre. En 1429, Charles VII la re-

(1) *Chronique de Charles VI*, traduction de M. Bellaguet, t. IV, liv. 32, p. 587.

(2) *Archives du baron de Joursanvault*, t. I, p. 229.